Rapport annuel
La Française Systematic Global Listed Real Estate

du 01.01.2024 au 31.12.2024

La Française Systematic Asset Management GmbH

La Française Systematic Asset Management GmbH
Neue Mainzer Str. 80
60311 Francfort-sur-le-Main (Allemagne)

Registre du commerce:
Frankfurt HRB 34125

Direction:
Berit Jauch
Dennis Jeske
Kay Scherf
Mark Wolter

www.la-francaise-systematic-am.com

La Française Systematic Global Listed Real Estate
Rapport d'activité au 31 décembre 2024

La Française Systematic Global Listed Real Estate

La période de référence s'étend du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

La Française Systematic Global Listed Real Estate est un fonds d'actions de distribution diversifié qui investit à l'échelle mondiale dans des actions immobilières et des FPI (fonds de placement immobilier). Le fonds investit dans des actions immobilières de qualité sous-évaluées et des FPI sélectionnés sur la base du processus d'investissement en actions La Française SAM. Ce processus est complété par des facteurs de stabilité de tendance et de risque de cours. Les critères de durabilité (ESG) complètent cette sélection. Toutes les positions en actions sont en principe équipondérées et rééquilibrées trimestriellement. Le fonds d'investissement est classé dans autres fonds conformément au droit fiscal des investissements. Les catégories de parts R et I sont celles qui ont été créées jusqu'à présent pour le fonds La Française Systematic Global Listed Real Estate.

Le fonds est un produit financier au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 (règlement sur la publication d'informations). Le détail des caractéristiques environnementales et/ou sociales visées par le règlement (UE) 2019/2088 figure dans l'annexe du présent rapport annuel.

Les principaux risques auxquels le fonds d'investissement a été exposé au cours de l'année sous revue étaient les risques du marché liés aux pertes de cours sur des marchés de placement entiers et sur des actions individuelles, ainsi que les risques de change. En raison de la diversification des risques, il n'y a pas eu de risques importants de contrepartie. En outre, il n'y a pas eu non plus d'autres risques pouvant être qualifiés d'importants.

Au cours de l'année écoulée, les marchés d'actions ont de nouveau été très encourageants. L'année 2024 a été marquée par un découplage des marchés d'actions américains et européens. Malgré quelques inquiétudes, l'économie américaine s'est montrée très robuste durant l'été. Porté par les titres technologiques, le S&P 500 a pu générer un rendement en USD de 25,7 %. L'Europe n'a pas pu s'appuyer sur de solides titres technologiques. Par ailleurs, les coûts énergétiques élevés, les réglementations fortes, la faiblesse de la demande à l'exportation ainsi que les questions politiques en Allemagne et en France ont pesé sur l'économie européenne. Malgré les difficultés, le STOXX Europe 600 a pu terminer l'année sur un résultat positif de 8,9 %.

Un décalage a été constaté à plusieurs reprises dans les différents facteurs. La performance du marché a été tirée notamment par les titres « Momentum » et « Growth », tandis que les titres « Value », « Quality » et « Low Volatility » ont certes apporté des contributions nettement positives à la performance, mais inférieures aux deux précédentes. D'un point de vue sectoriel, les moteurs sont venus des secteurs de la technologie et des communications. Les matériaux et l'immobilier ont été les seuls secteurs à contribution négative.

Le marché obligataire s'est également montré robuste. Les obligations d'État européennes bénéficient de perspectives économiques plus faibles, ce qui laisse une plus grande marge de manœuvre à la baisse des taux de la part de la BCE. La normalisation de la politique monétaire américaine s'est ralentie au second semestre, mais les obligations d'État américaines ont néanmoins pu générer des rendements légèrement positifs.

L'évolution de la composition du portefeuille de La Française Systematic Global Listed Real Estate reflète ces développements.

Le taux d'investissement s'élevait à 99,44 % à la fin de la période sous revue. Au cours de la période sous revue, la performance (selon la méthode BVI) a été de 6,25 % (catégorie de parts R) et de 7,07 % (catégorie de parts I).

La Française Systematic Global Listed Real Estate
État financier au 31 décembre 2024

		Valeur de marché en EUR	Valeur de marché en EUR	% de l'actif du fonds
I.	**Actif**		**27.038.382,12**	**100,15**
1.	Actions		26.789.650,19	99,23
	- Construction et matériaux de construction	450.128,64		1,67
	- Immobilier	26.339.521,55		97,56
2.	Parts de fonds de placement		57.463,90	0,21
	- France	57.463,90		0,21
3.	Créances		117.401,62	0,43
4.	Avoirs en banque		73.866,41	0,27
II.	**Passif**		**-40.863,28**	**-0,15**
III.	**Actif du fonds**		**26.997.518,84**	**100,00** [1]

[1] Des différences mineures sont possibles, en raison de l'arrondi des pourcentages dans le calcul.

La Française Systematic Global Listed Real Estate
État financier au 31 décembre 2024

ISIN	Dénomination	Marché	Unité ou Parts ou Dev. en milliers	Position au 31/12/2024	Achats/ Entrées au cours de la période sous revue	Ventes/ Sorties au cours de la période sous revue	Cours		Valeur de marché en EUR	% de l'actif du fonds
Titres négociés en bourse										
Actions										
Étranger										
US03027X1000	American Tower Corp.		UNITÉ	2.688	2.688	0	USD	181,920	471.076,50	1,74
US0534841012	Avalonbay Communities Inc.		UNITÉ	2.720	133	485	USD	219,790	575.915,23	2,13
GB00BP0RGD03	Berkeley Group Holdings PLC		UNITÉ	9.666	9.666	0	GBP	38,640	450.128,64	1,67
GB0002869419	Big Yellow Group PLC		UNITÉ	37.759	37.759	0	GBP	9,510	432.766,60	1,60
US11120U1051	Brixmor Property Group Inc.		UNITÉ	22.040	2.141	4.280	USD	27,460	583.033,96	2,16
SGXC16332337	CapitaLand Ascott Trust		UNITÉ	811.900	811.900	0	SGD	0,880	506.215,11	1,88
SG1V35936920	CapitaLand India Trust		UNITÉ	693.300	701.100	685.800	SGD	1,070	525.599,40	1,95
SG1M51904654	CapitaLand Integrated Comm.Tr.		UNITÉ	375.900	375.900	0	SGD	1,950	519.346,04	1,92
US14174T1079	CareTrust REIT Inc.		UNITÉ	17.997	26.156	8.159	USD	26,800	464.640,05	1,72
FR0010828137	Carmila S.A.S.		UNITÉ	30.504	31.840	1.336	EUR	15,960	486.843,84	1,80
CA17039A1066	Choice Properties Reit		UNITÉ	55.318	2.070	3.000	CAD	13,370	495.246,86	1,83
SG1R89002252	City Developments Ltd.		UNITÉ	144.000	273.700	129.700	SGD	5,120	522.374,95	1,93
US22002T1088	Corporate Office Prop. Tr.(Md)		UNITÉ	18.233	19.371	23.374	USD	30,840	541.694,25	2,01
NL00150006R6	CTP N.V.		UNITÉ	33.163	33.163	0	EUR	14,880	493.465,44	1,83
US23128Q1013	Curbline Properties Corp.		UNITÉ	18.988	18.988	0	USD	23,350	427.117,96	1,58
JP3486800000	Daito Trust Constr. Co. Ltd.		UNITÉ	5.200	5.300	100	JPY	17.575,000	560.051,40	2,07
US26884U1097	EPR Properties		UNITÉ	12.601	2.110	1.280	USD	44,210	536.669,92	1,99
US29472R1086	Equity Lifestyle Propert. Inc.		UNITÉ	8.682	9.104	422	USD	66,060	552.509,92	2,05
US29476L1070	Equity Residential		UNITÉ	8.180	8.180	9.066	USD	71,160	560.752,18	2,08
US29670E1073	Essential Properties Real.Tr.		UNITÉ	18.564	18.564	0	USD	31,210	558.145,02	2,07
US2971781057	Essex Property Trust Inc.		UNITÉ	2.074	2.456	382	USD	282,800	565.027,89	2,09
US3137451015	Federal Realty Invest.Trust LP		UNITÉ	5.430	0	431	USD	110,920	580.218,29	2,15
CA31890B1031	First Cap. Real Estate Inv.Tr.		UNITÉ	45.726	50.926	5.200	CAD	16,780	513.782,16	1,90
US44107P1049	Host Hotels & Resorts Inc.		UNITÉ	33.669	6.584	6.199	USD	17,780	576.691,70	2,14
JP3360800001	Hulic Co. Ltd.		UNITÉ	60.062	10.462	8.700	JPY	1.370,000	504.254,25	1,87
US46284V1017	Iron Mountain Inc.		UNITÉ	4.808	221	3.922	USD	103,690	480.267,35	1,78
JP3027680002	Japan Real Estate Inv. Corp.		UNITÉ	800	800	138	JPY	107.900,000	528.981,69	1,96
CA49410M1023	Killam Apartment REIT		UNITÉ	41.000	41.000	41.544	CAD	16,920	464.523,91	1,72
FR0000121964	Klépierre S.A.		UNITÉ	18.813	1.231	3.056	EUR	27,800	523.001,40	1,94
US5128161099	Lamar Advertising Co.		UNITÉ	4.534	4.622	6.197	USD	121,370	530.120,50	1,96
US5021751020	LTC Properties Inc.		UNITÉ	15.618	19.536	3.918	USD	34,440	518.167,64	1,92
FR0010241638	Mercialys		UNITÉ	46.865	95.365	48.500	EUR	10,090	472.867,85	1,75
JP3046470005	Mori Hills Reit Invest. Corp.		UNITÉ	700	700	0	JPY	123.900,000	531.494,24	1,97
US6374171063	National Retail Properties Inc		UNITÉ	12.559	411	1.688	USD	40,370	488.422,36	1,81
JP3027670003	Nippon Building Fund Inc.		UNITÉ	700	700	0	JPY	122.400,000	525.059,68	1,94
US6819361006	Omega Healthcare Invest. Inc.		UNITÉ	14.140	19.392	5.252	USD	37,510	510.949,76	1,89
CH0018294154	PSP Swiss Property AG		UNITÉ	4.064	151	205	CHF	128,900	556.605,85	2,06
US74460D1090	Public Storage		UNITÉ	1.741	107	365	USD	295,810	496.127,56	1,84
US7561091049	Realty Income Corp.		UNITÉ	9.699	9.699	0	USD	52,730	492.681,73	1,82
US7588491032	Regency Centers Corp.		UNITÉ	8.156	612	1.416	USD	73,410	576.785,28	2,14
CA7669101031	Riocan Real Estate Inv. Trust		UNITÉ	41.036	46.708	44.963	CAD	18,060	496.256,97	1,84
US78377T1079	Ryman Hospitality Prop. Inc.		UNITÉ	5.343	718	1.247	USD	106,050	545.855,35	2,02
AU000000SCG8	Scentre Group Ltd.		UNITÉ	246.652	261.779	15.127	AUD	3,490	515.504,67	1,91
JP3047820000	Sekisui House Reit Inc.		UNITÉ	1.200	1.200	0	JPY	77.300,000	568.446,97	2,11
US8288061091	Simon Property Group Inc.		UNITÉ	3.546	117	1.468	USD	170,870	583.695,41	2,16
US8678921011	Sunstone Hotel Invest.Inc. (New		UNITÉ	57.449	60.416	2.967	USD	11,830	654.709,96	2,43
CH0008038389	Swiss Prime Site AG		UNITÉ	5.489	457	809	CHF	98,800	576.223,98	2,13
US8754651060	Tanger Fact.Outlet Centrs Inc.		UNITÉ	17.993	1.650	5.947	USD	33,900	587.604,35	2,18
US91704F1049	Urban Edge Properties		UNITÉ	26.492	33.862	7.370	USD	21,300	543.595,78	2,01
US9256521090	Vici Properties Inc.		UNITÉ	18.553	1.728	1.349	USD	29,010	518.493,84	1,92
AU000000VCX7	Vicinity Centres Ltd.		UNITÉ	395.413	440.522	531.052	AUD	2,110	499.638,55	1,85
							EUR		26.789.650,19	99,23
Parts de fonds de placement										
Parts de fonds propres du Groupe										
FR0010609115	LA FRANCAISE - LF Trésorerie		PART	1	16	16	EUR	114.927,800	57.463,90	0,21
							EUR		57.463,90	0,21
Total des actifs en titres							**EUR**		**26.847.114,09**	**99,44**
Avoirs en banque, instruments du marché monétaire non titrisés et fonds du marché monétaire							**EUR**		**73.866,41**	**0,27**
Avoirs en EUR auprès de :										
Dépositaire			EUR	47.059,60			%	100,000	47.059,60	0,17
Soldes dans d'autres devises de l'UE/EEE										
Dépositaire			DKK	138.903,33			%	100,000	18.623,87	0,07
Dépositaire			NOK	407,25			%	100,000	34,48	0,00
Dépositaire			SEK	854,20			%	100,000	74,51	0,00
Soldes dans des devises autres que celles de l'UE/EEE										
Dépositaire			AUD	169,61			%	100,000	101,57	0,00
Dépositaire			CAD	382,37			%	100,000	256,04	0,00
Dépositaire			CHF	549,49			%	100,000	583,85	0,00
Dépositaire			GBP	953,42			%	100,000	1.149,04	0,00
Dépositaire			HKD	470,28			%	100,000	58,36	0,00
Dépositaire			JPY	66.010,00			%	100,000	404,52	0,00
Dépositaire			SGD	441,89			%	100,000	313,09	0,00
Dépositaire			USD	5.405,62			%	100,000	5.207,48	0,02

Autres actifs				**EUR**	**117.401,62**	**0,43**
Créances sur souscriptions de parts	EUR	8.317,12			8.317,12	0,03
Dividendes d'actions à percevoir	EUR	0,23			0,23	0,00
Dividendes d'actions à percevoir	JPY	1.429.476,00			8.760,04	0,03
Dividendes à percevoir sur FPI	JPY	3.276.048,00			20.076,11	0,07
Dividendes à percevoir sur FPI	USD	23.228,19			22.376,75	0,08
Crédits de retenues à la source	CHF	9.468,15			10.060,19	0,04
Crédits de retenues à la source	EUR	29.965,87			29.965,87	0,11
Crédits de retenues à la source	GBP	14.807,15			17.845,31	0,07
Autres passifs				**EUR**	**-40.863,28**	**-0,15**
Passifs liés aux rachats de parts	EUR	-66,76			-66,76	0,00
Passif de frais de gestion (classe I)	EUR	-107,93			-107,93	0,00
Passif de frais de gestion (classe R)	EUR	-40.688,59			-40.688,59	-0,15
Actifs du fonds				**EUR**	**26.997.518,84**	**100,00** [2]
Affectation aux catégories de parts :						
La Française Systematic Global Listed Real Estate I						
Actifs du fonds proportionnels				**EUR**	**122.868,76**	
Valeur par part				**EUR**	**1.660,39**	
Parts en circulation				**UNITÉ**	**74**	
La Française Systematic Global Listed Real Estate R						
Actifs du fonds proportionnels				**EUR**	**26.874.650,08**	
Valeur par part				**EUR**	**29,83**	
Parts en circulation				**UNITÉ**	**900.926**	

[2] Des différences mineures sont possibles, en raison de l'arrondi des pourcentages dans le calcul.

Cours des titres ou taux du marché
Les actifs des fonds spéciaux sont évalués sur la base des cours/taux de marché suivants :
Tous les actifs : cours au 30/12/2024

Taux de change (en cotation indirecte)

Dollar australien (AUD)	1,66985 = 1 EUR
Livre sterling (GBP)	0,82975 = 1 EUR
Couronne danoise (DKK)	7,45835 = 1 EUR
Dollar de Hong Kong (HKD)	8,0583 = 1 EUR
Yen japonais (JPY)	163,18145 = 1 EUR
Dollar canadien (CAD)	1,4934 = 1 EUR
Couronne norvégienne (NOK)	11,8105 = 1 EUR
Couronne suédoise (SEK)	11,4635 = 1 EUR
Franc suisse (CHF)	0,94115 = 1 EUR
Dollar de Singapour (SGD)	1,4114 = 1 EUR
Dollar américain (USD)	1,03805 = 1 EUR

Transactions conclues pendant la période de référence dans la mesure où elles n'apparaissent plus dans l'état des actifs :
Achats et ventes de titres, de parts d'investissement et de prêts sur reconnaissance de dette (répartition sur le marché à la date du rapport) :

ISIN	Dénomination	Unité ou Parts ou dev. en milliers	Achats/ Entrées	Ventes/sorties	Volume en milliers
Titres négociés en bourse					
Actions					
Étranger					
JP3131430005	Aeon Mall Co. Ltd.	UNITÉ	46.300	89.900	
US02665T3068	American Homes 4 Rent	UNITÉ	16.026	16.026	
SG1M77906915	Ascendas Real Estate Inv.Trust	UNITÉ	261.100	261.100	
GB00BLJNXL82	Berkeley Group Holdings PLC	UNITÉ	0	10.620	
SGXZ92105022	Comm.tr intégré de CapitaLand - Droits	UNITÉ	21.050	21.050	
US12504L1098	Groupe CBRE Inc.	UNITÉ	6.343	6.343	
JP3047540004	Comforia Residential REIT Inc.	UNITÉ	270	270	
NL00150027M3	CTP N.V. - Droits	UNITÉ	31.960	31.960	
US2296631094	CubeSmart	UNITÉ	0	13.762	
US2527843013	Diamondrock Hospitality Co.	UNITÉ	7.067	73.463	
CA26153W1095	Dream Industrial Real Est.I.Tr	UNITÉ	59.030	114.619	
US2772761019	EastGroup Properties Inc.	UNITÉ	3.197	3.197	
US29444U7000	Equinix Inc.	UNITÉ	760	760	
NL0015000K93	Eurocommercial Properties N.V.	UNITÉ	23.780	23.780	
NL0015001WJ2	Eurocommercial Properties N.V. - Droits	UNITÉ	23.780	23.780	
US32054K1034	First Indust.Realty Trust Inc.	UNITÉ	0	11.100	
US35086T1097	Four Corners Ppty Trust Inc.	UNITÉ	0	23.953	
AU000000GMG2	Goodman Group	UNITÉ	0	38.393	
JP3046190009	Invincible Investment Corp.	UNITÉ	1.300	1.300	
US49446R1095	Kimco Realty Corp.	UNITÉ	30.108	30.108	
US59522J1034	Mid-America Apartm. Comm. Inc.	UNITÉ	0	4.137	
JP3899600005	Mitsubishi Estate Co. Ltd.	UNITÉ	46.800	46.800	
JP3893200000	Mitsui Fudosan Co. Ltd.	UNITÉ	74.400	98.200	
CH0011108872	Mobimo Holding AG	UNITÉ	122	1.958	
BE0003853703	Montea NV	UNITÉ	6.366	6.366	
BE6352378424	Montea NV - Droits	UNITÉ	6.366	6.366	
AU000000NSR2	NATIONAL STORAGE REIT	UNITÉ	0	381.812	
JP3762900003	Nomura Real Estate Hldgs Inc.	UNITÉ	2.500	23.471	
SE0007100359	Pandox AB	UNITÉ	0	51.591	
US74340W1036	ProLogis Inc.	UNITÉ	0	4.762	
GB00BGDT3G23	Rightmove PLC	UNITÉ	0	78.771	
JP3420600003	Sekisui House Ltd.	UNITÉ	0	26.316	
GG00BQZCBZ44	Shurgard Self Storage Ltd.	UNITÉ	12.199	12.199	
GG00B1W3VF54	Sirius Real Estate Ltd.	UNITÉ	0	507.159	
US82981J1097	SITE Centers Corp.	UNITÉ	40.083	40.083	
US82981J8514	SITE Centers Corp.	UNITÉ	9.494	9.494	
US84860W3007	Spirit Realty Capital Inc.	UNITÉ	0	15.873	
US85254J1025	STAG Industrial Inc.	UNITÉ	441	16.059	
AU000000SGP0	Stockland	UNITÉ	176.762	385.428	
JP3582600007	Tokyo Tatemono Co. Ltd.	UNITÉ	40.000	40.000	
JP3569200003	Tokyu Fudosan Holdings Corp.	UNITÉ	15.300	99.604	
JP3044510000	TOKYU REIT Inc.	UNITÉ	500	500	
US9026531049	UDR Inc.	UNITÉ	0	14.971	
US9621661043	Weyerhaeuser Co.	UNITÉ	4.014	21.217	

Compte de résultat, y compris la péréquation des revenus / La Française Systematic Global Listed Real Estate
pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024

			total EUR	total EUR	par part [3] EUR
I.	**Revenus**				
	1.	Dividendes d'émetteurs étrangers (avant impôt à la source)		1.084.137,89	67,644
	2.	Intérêts sur les placements de liquidités sur le marché national		1.764,42	0,110
	3.	Intérêts provenant des placements de liquidités à l'étranger (avant impôt à la source)		990,29	0,062
		dont : intérêts sur retenues à la source remboursées	990,29		0,062
	4.	Déduction de l'impôt national sur les sociétés		-109.631,59	-6,900
	5.	Déduction de l'impôt à la source étranger		-244.405,30	-15,201
	6.	Autres revenus		37.896,15	2,360
		dont : autres	37.896,15		2,360
	Total des revenus			**770.751,86**	**48,076**
II.	**Charges**				
	1.	Frais de gestion		-473.287,80	-17,482
	2.	Autres charges		-26.850,88	-1,673
		dont : frais de garde	-386,89		-0,024
		dont : autres	-26.463,99		-1,648
	Total des charges			**-500.138,68**	**-19,154**
III.	**Revenu net ordinaire**			**270.613,18**	**28,921**
IV.	**Opérations de cession**				
	1.	Plus-values réalisées		2.780.102,48	173,539
	2.	Moins-values réalisées		-1.143.456,70	-71,312
	Résultat découlant des opérations de cession			**1.636.645,78**	**102,226**
V.	**Résultat réalisé de l'exercice**			**1.907.258,96**	**131,147**
	1.	Variation nette des plus-values non réalisées		-9.706,01	10,303
	2.	Variation nette des moins-values non réalisées		-297.524,35	-11,114
VI.	**Résultat non réalisé de l'exercice**			**-307.230,36**	**-0,811**
VII.	**Résultat de l'exercice**			**1.600.028,60**	**130,336**

Évolution du fonds de placement

				EUR	2024 EUR
I.	**Valeur du fonds de placement au début de l'exercice**				**27.510.713,96**
	1.	Distribution/abattement fiscal pour l'exercice précédent			-162.855,11
	2.	Afflux de fonds (net)			-2.019.195,28
		a)	Afflux de fonds provenant des ventes de certificats de parts	983.060,03	
		b)	Sorties de fonds liées aux rachats de certificats de parts	-3.002.255,31	
	3.	Péréquation des revenus/charges			68.826,67
	4.	Résultat de l'exercice			1.600.028,60
		dont : variation nette des plus-values non réalisées		-9.706,01	
		dont : variation nette des moins-values non réalisées		-297.524,35	
II.	**Valeur du fonds de placement à la fin de l'exercice**				**26.997.518,84**

[3] Des différences mineures sont possibles, en raison de l'arrondi des pourcentages dans le calcul.

Compte de résultat, y compris la péréquation des revenus / La Française Systematic Global Listed Real Estate I
pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024

		total EUR	total EUR	par part [4] EUR
I.	**Revenus**			
1.	Dividendes d'émetteurs étrangers (avant impôt à la source)		4.917,04	66,446
2.	Intérêts sur les placements de liquidités sur le marché national		7,99	0,108
3.	Intérêts provenant des placements de liquidités à l'étranger (avant impôt à la source)		4,48	0,061
	dont : intérêts sur retenues à la source remboursées	4,48		0,061
4.	Déduction de l'impôt national sur les sociétés		-501,62	-6,779
5.	Déduction de l'impôt à la source étranger		-1.104,88	-14,931
6.	Autres revenus		171,54	2,318
	dont : autres	171,54		2,318
	Total des revenus		**3.494,55**	**47,224**
II.	**Charges**			
1.	Frais de gestion		-1.254,88	-16,958
2.	Autres charges		-121,55	-1,643
	dont : frais de garde	-1,76		-0,024
	dont : autres	-119,79		-1,619
	Total des charges		**-1.376,43**	**-18,600**
III.	**Revenu net ordinaire**		**2.118,12**	**28,623**
IV.	**Opérations de cession**			
1.	Plus-values réalisées		12.614,56	170,467
2.	Moins-values réalisées		-5.183,63	-70,049
	Résultat découlant des opérations de cession		**7.430,93**	**100,418**
V.	**Résultat réalisé de l'exercice**		**9.549,05**	**129,041**
1.	Variation nette des plus-values non réalisées		763,29	10,315
2.	Variation nette des moins-values non réalisées		-798,08	-10,785
VI.	**Résultat non réalisé de l'exercice**		**-34,79**	**-0,470**
VII.	**Résultat de l'exercice**		**9.514,26**	**128,571**

Évolution du fonds de placement

		EUR	2024 EUR
I.	**Valeur du fonds de placement au début de l'exercice**		**84.558,84**
1.	Distribution/abattement fiscal pour l'exercice précédent		-797,04
2.	Afflux de fonds (net)		30.631,84
	a) Afflux de fonds provenant des ventes de certificats de parts	39.981,50	
	b) Sorties de fonds liées aux rachats de certificats de parts	-9.349,66	
3.	Péréquation des revenus/charges		-1.039,14
4.	Résultat de l'exercice		9.514,26
	dont : variation nette des plus-values non réalisées	763,29	
	dont : variation nette des moins-values non réalisées	-798,08	
II.	**Valeur du fonds de placement à la fin de l'exercice**		**122.868,76**

Utilisation des revenus du fonds de placement

		total EUR	total EUR	par part [5] EUR
I.	**Disponible pour la distribution**		**26.930,58**	**363,927**
1.	Report de l'exercice précédent		17.381,53	234,886
2.	Résultat réalisé de l'exercice		9.549,05	129,041
II.	**Non affecté à la distribution**		**25.871,64**	**349,617**
1.	Affecté au réinvestissement		7.441,33	100,559
2.	Report à nouveau		18.430,31	249,058
III.	**Distribution totale**		**1.058,94**	**14,310**
1.	Distribution finale		1.058,94	14,310

[4 et 5] Des différences mineures sont possibles, en raison de l'arrondi des pourcentages dans le calcul.

Compte de résultat, y compris la péréquation des revenus / La Française Systematic Global Listed Real Estate R
pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024

		total EUR	total EUR	par part [6] EUR
I.	**Revenus**			
1.	Dividendes d'émetteurs étrangers (avant impôt à la source)		1.079.220,85	1,198
2.	Intérêts sur les placements de liquidités sur le marché national		1.756,43	0,002
3.	Intérêts provenant des placements de liquidités à l'étranger (avant impôt à la source)		985,81	0,001
	dont : intérêts sur retenues à la source remboursées	985,81		0,001
4.	Déduction de l'impôt national sur les sociétés		-109.129,97	-0,121
5.	Déduction de l'impôt à la source étranger		-243.300,42	-0,270
6.	Autres revenus		37.724,61	0,042
	dont : autres	37.724,61		0,042
	Total des revenus		**767.257,31**	**0,852**
II.	**Charges**			
1.	Frais de gestion		-472.032,92	-0,524
2.	Autres charges		-26.729,33	-0,030
	dont : frais de garde	-385,13		0,000
	dont : autres	-26.344,20		-0,029
	Total des charges		**-498.762,25**	**-0,554**
III.	**Revenu net ordinaire**		**268.495,06**	**0,298**
IV.	**Opérations de cession**			
1.	Plus-values réalisées		2.767.487,92	3,072
2.	Moins-values réalisées		-1.138.273,07	-1,263
	Résultat découlant des opérations de cession		**1.629.214,85**	**1,808**
V.	**Résultat réalisé de l'exercice**		**1.897.709,91**	**2,106**
1.	Variation nette des plus-values non réalisées		-10.469,30	-0,012
2.	Variation nette des moins-values non réalisées		-296.726,27	-0,329
VI.	**Résultat non réalisé de l'exercice**		**-307.195,57**	**-0,341**
VII.	**Résultat de l'exercice**		**1.590.514,34**	**1,765**

Évolution du fonds de placement

		EUR	2024 EUR
I.	**Valeur du fonds de placement au début de l'exercice**		**27.426.155,12**
1.	Distribution/abattement fiscal pour l'exercice précédent		-162.058,07
2.	Afflux de fonds (net)		-2.049.827,12
	a) Afflux de fonds provenant des ventes de certificats de parts	943.078,53	
	b) Sorties de fonds liées aux rachats de certificats de parts	-2.992.905,65	
3.	Péréquation des revenus/charges		69.865,81
4.	Résultat de l'exercice		1.590.514,34
	dont : variation nette des plus-values non réalisées	-10.469,30	
	dont : variation nette des moins-values non réalisées	-296.726,27	
II.	**Valeur du fonds de placement à la fin de l'exercice**		**26.874.650,08**

Utilisation des revenus du fonds de placement

		total EUR	total EUR	par part [7] EUR
I.	**Disponible pour la distribution**		**5.714.804,70**	**6,343**
1.	Report de l'exercice précédent		3.817.094,79	4,237
2.	Résultat réalisé de l'exercice		1.897.709,91	2,106
II.	**Non affecté à la distribution**		**5.579.665,78**	**6,193**
1.	Affecté au réinvestissement		1.548.468,27	1,719
2.	Report à nouveau		4.031.197,51	4,475
III.	**Distribution totale**		**135.138,92**	**0,150**
1.	Distribution finale		135.138,92	0,150

[6 et 7]Des différences mineures sont possibles, en raison de l'arrondi des pourcentages dans le calcul.

Aperçu comparatif des trois derniers exercices / La Française Systematic Global Listed Real Estate I Exercice	Valeur de la catégorie de parts à la fin de l'exercice	Valeur par part
	EUR	EUR
2024	122.868,76	1.660,39
2023	84.558,84	1.565,90
2022	151.170,29	1.467,67
2021	349.513,18	1.899,53

Aperçu comparatif des trois derniers exercices / La Française Systematic Global Listed Real Estate R Exercice	Valeur de la catégorie de parts à la fin de l'exercice	Valeur par part
	EUR	EUR
2024	26.874.650,08	29,83
2023	27.426.155,12	28,25
2022	28.361.337,39	26,56
2021	38.119.188,12	34,49

La Française Systematic Global Listed Real Estate
Annexe en application de l'article 7, alinéa 9 du Règlement allemand sur la comptabilité et l'évaluation des investissements en capital (KARBV)

Informations fournies en vertu du règlement sur les instruments dérivés

Aucune transaction sur instruments dérivés n'a été conclue au cours de l'exercice.

L'utilisation du plafond du potentiel de risque de marché pour ce fonds spécial a été déterminée selon une approche simple conformément au règlement sur les produits dérivés.

Autres informations

La Française Systematic Global Listed Real Estate I		
Numéro d'identification international de sécurité (ISIN)		**DE000A0MKQM3**
Valeur par part	**EUR**	**1.660,39**
Parts en circulation	**UNITÉ**	**74,00**
Date de lancement		03/03/2014
Montant minimum d'investissement	EUR	100.000,00
Investisseurs		Investisseurs institutionnels
Commission de souscription actuelle	%	0,00
Commission de rachat actuelle	%	0,00
Frais de gestion par an	%	0,75
Affectation du résultat		distribution
La Française Systematic Global Listed Real Estate R		
Numéro d'identification international de sécurité (ISIN)		**DE0009763276**
Valeur par part	**EUR**	**29,83**
Parts en circulation	**UNITÉ**	**900.926,11**
Date de lancement		04.01.1999
Montant minimum d'investissement		aucun
Investisseurs		Investisseurs privés
Commission de souscription actuelle	%	5,00
Commission de rachat actuelle	%	0,00
Frais de gestion par an	%	1,50
Affectation du résultat		distribution
Proportion des titres dans l'actif du fonds (en %)		**99,44**
Proportion d'instruments dérivés dans l'actif du fonds (en %)		**0,00**

Information sur les procédures utilisées pour évaluer les actifs
L'évaluation des actifs a été effectuée pendant l'exercice ainsi qu'à la date de clôture du rapport au 31 décembre 2024, en principe au dernier cours de bourse ou de marché négocié, qui garantit une évaluation fiable.

Les actifs qui ne sont ni admis à la négociation sur des bourses, ni admis sur un autre marché organisé ou intégrés dans celui-ci, ou pour lesquels aucun cours négociable n'est disponible, sont évalués à leur valeur vénale actuelle, qui est appropriée si elle est évaluée avec soin selon des modèles d'évaluation adéquats, en tenant compte des conditions actuelles du marché.

Au cours de l'exercice ainsi qu'à la date de clôture du rapport au 31 décembre 2024, les actifs suivants n'ont pas été évalués au dernier cours de bourse ou de marché négocié :

Avoirs en banque et autres Actif	à la valeur nominale
Passif	au montant du remboursement
Conversion des monnaies étrangères	sur la base des cours spot de clôture de WM Company / Reuters

Informations sur la transparence et le ratio de coûts totaux conformément à l'art. 16 (1) alinéa 3 du Règlement allemand sur la comptabilité et l'évaluation des investissements en capital (KARBV)

Ratio des coûts totaux (en %)
Le ratio des frais totaux exprime l'ensemble des frais et paiements supportés par le fonds au cours de l'exercice (hors frais de transaction) par rapport à la valeur nette d'inventaire moyenne du fonds de placement.

La Française Systematic Global Listed Real Estate I	**1,13**
La Française Systematic Global Listed Real Estate R	**1,91**
Taux de rotation du portefeuille (PTR)	**1,15**

Le PTR indique le taux de rotation des parts du fonds de placement et est calculé comme suit : le montant le plus faible de la contre-valeur des achats et des ventes d'actifs de la période de référence concernée, divisé par la valeur nette d'inventaire moyenne.

Rémunérations versées à la société de gestion ou à des tiers, hors péréquation des revenus	**EUR**	**1.075,39**
La Française Systematic Global Listed Real Estate I		
Frais de gestion fixes	EUR	768,48
Commission forfaitaire*	EUR	306,91
dont : frais de dépositaire	EUR	0,00
dont : droits de garde	EUR	0,00
dont : frais de prestataires tiers	EUR	0,00
dont : frais de recouvrement de la retenue à la source	EUR	0,00
dont : frais de services	EUR	1.913,66
dont : frais d'audit	EUR	

*) Les frais dépassant les frais de gestion et la commission forfaitaire sont supportés par la société de gestion.

Rémunérations versées à la société de gestion ou à des tiers, hors péréquation des revenus	**EUR**	**498.710,75**
La Française Systematic Global Listed Real Estate R		
Frais de gestion fixes	EUR	408.327,26
Commission forfaitaire	EUR	81.390,95
dont : frais de dépositaire	EUR	32.517,12
dont : droits de garde	EUR	2.876,08
dont : frais de prestataires tiers	EUR	0,00
dont : frais de recouvrement de la retenue à la source	EUR	1.785,00
dont : frais de services	EUR	14.919,57
dont : frais d'audit	EUR	2.207,45

*) Les frais dépassant les frais de gestion et la commission forfaitaire sont supportés par la société de gestion.

Coûts de transaction **EUR** **30.488,25**
Total des frais accessoires de l'acquisition (coûts d'acquisition) et des frais de cession des actifs.
La part des transactions sur titres effectuées pour le compte du fonds de placement au cours de la période sous revue par l'intermédiaire de courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées s'est élevée à 0 %. Leur montant total s'élevait à 0 EUR.

Informations sur les coûts
La société de gestion de capitaux ne perçoit pas de rétrocessions sur les rémunérations et remboursements de frais versés par le fonds au dépositaire et à des tiers.
La société de gestion de capitaux ne verse aucune rémunération aux intermédiaires.

Au cours de l'exercice, le fonds de placement a détenu les parts d'investissement suivantes avec leurs frais de gestion correspondants :

FR0010609115	LA FRANCAISE - LF Trésorerie	0,09 %

Notes relatives au compte de résultat
La variation nette des plus-values et moins-values latentes est déterminée en comparant, au cours de chaque exercice, les approches de valorisation des actifs prises en compte dans le prix des parts avec leurs coûts d'acquisition historiques respectifs, en intégrant le montant des différences positives dans le total des plus-values latentes, en intégrant le montant des différences négatives dans le total des moins-values latentes et en calculant les variations nettes à partir de la comparaison des postes de totalisation à la fin de l'exercice avec les postes de totalisation au début de l'exercice.

Informations à fournir sur les opérations de financement sur titres conformément au règlement (UE) 2015/2365
Aucune opération de financement de titres ou swap de rendement total au sens du règlement (UE) 2015/2365 n'a été conclue au cours de l'exercice.

Informations sur la rémunération conformément à l'article 101 al. 4, N° 1-5 du code allemand des investissements (KAGB) :

Informations relatives à la rémunération du personnel		Notes de La Française Systematic Asset Management GmbH
Total des rémunérations des salariés versées au cours de l'exercice écoulé de la société de gestion de capitaux	3.301.813	* Valeur en EUR * Exercice 2023
dont rémunération fixe	2.905.563	* Valeur en EUR * Exercice 2023
dont rémunération variable	396.250	* Valeur en EUR * Exercice 2023
Rémunérations versées directement sur le fonds	0	* Valeur en EUR * Exercice 2023
Nombre d'employés de la société de gestion de capitaux	25,6	* avec GF
Montant du Carried Interest versé	0	* Valeur en EUR * Exercice 2023
Total des rémunérations versées au cours de l'exercice écoulé de la société de gestion de capitaux au preneur de risque	2.225.784	* Valeur en EUR * Exercice 2023
dont directeur	0	
dont autres cadres dirigeants	0	
dont autres porteurs de risques	0	
dont salariés ayant des fonctions de contrôle	0	
dont salariés avec le même niveau de revenu	0	

La politique de rémunération s'appuie sur les dispositions réglementaires de l'article 37 KAGB al. 1 pour les sociétés de gestion de capitaux et sur les prescriptions de la directive 2009/65/CE modifiée (article 14a al. 2 et 14b al. 1, 3 et 4 de la directive OPCVM).

Le conseil de surveillance de la société définit, sur proposition du comité de rémunération du Groupe La Française (GLF), les principes généraux de la politique de rémunération, les revoit au moins une fois par an et est responsable de leur mise en œuvre. Les principes de la politique de rémunération sont approuvés par le conseil de surveillance.

En outre, un comité de rémunération a été mis en place par le Groupe La Française (GLF) pour toutes les sociétés du périmètre de consolidation afin de démontrer les compétences et l'indépendance dans l'évaluation de la politique, les pratiques de rémunération et les incitations à la gestion des risques. Le comité de rémunération a été mis en place par le GLF pour toutes les sociétés du périmètre de consolidation afin de démontrer les compétences et l'indépendance dans l'évaluation de la politique, les pratiques de rémunération et les incitations à la gestion des risques. Le comité de rémunération est chargé de la mise en œuvre de toutes les questions fixées dans le règlement et revoit au moins une fois par an le système de rémunération quant à la pertinence et au respect de toutes les dispositions en matière de droit de la surveillance.
La rémunération des employés de LFSAM GmbH se compose des composantes suivantes : • une part fixe qui tient compte du poste et du niveau de responsabilité d'un salarié et
• une composante variable comprenant un système d'incitation visant à tenir compte de la performance individuelle du salarié concerné, de ses contributions et de son comportement, de la performance de l'entité opérationnelle à laquelle il appartient ainsi que des résultats de la société dans son ensemble et de sa contribution aux résultats du GLF.

La part fixe de la rémunération totale d'un salarié tient compte de son poste et de son niveau de responsabilité. La part fixe est suffisamment élevée pour favoriser l'embauche et la stabilité du personnel et ne pas susciter de prise de risque chez les salariés, de sorte que leur activité ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la propension au risque de la société.

Les employés de LFSAM GmbH qui ont atteint leurs objectifs (c'est-à-dire qui ont rempli les critères quantitatifs et qualitatifs) peuvent recevoir une rémunération variable. En outre, les salariés recrutés pour des fonctions de contrôle et auxquels une composante variable de la rémunération est accordée sont rémunérés indépendamment de la performance des secteurs d'activité qu'ils contrôlent, une fois que les objectifs liés à leurs fonctions ont été atteints.

Directive 2009/384/CE, section 8 a) :

informations concernant le processus décisionnel suivi pour définir la politique de rémunération, incluant, le cas échéant, des informations sur la composition et le mandat du comité de rémunération, les noms des consultants externes dont les services ont été utilisés pour définir la politique de rémunération et le rôle des parties prenantes concernées

Directive 2009/384/CE, section 8 b) :

informations sur le lien entre la rémunération et les performances

LFSAM GmbH a opté pour le « bonus pool » comme système global de rémunération variable.

Le « bonus pool » est distribué aux sociétés du groupe en fonction de la réalisation des objectifs. Le « bonus pool » est distribué à chaque salarié selon une double clé de répartition, en fonction de la contribution de son entité opérationnelle aux résultats du GLF et de la réalisation de ses propres objectifs. La part variable à verser au salarié concerné est déterminée selon des critères à la fois quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs et qualitatifs de l'évaluation des performances dépendent du poste du salarié.

Conformément aux dispositions de la directive OPCVM, la société a mis en place un système spécifiquement adapté à la composante variable de la rémunération des « salariés concernés par les risques ». Conformément à une procédure d'analyse qualitative et quantitative récurrente chaque année, les salariés concernés par les risques sont identifiés. Les salariés qui ont été identifiés comme étant concernés par les risques sont ceux qui ont une influence importante sur le profil de risque de la société et des OPCVM gérés par celle-ci. Pour ces personnes, une part d'au moins 50 % de la rémunération variable (à partir d'un seuil de 100 000 EUR) est reportée sur une période d'au moins trois ans. Ces 50 % (Deferred Bonus) sont indexés sur un panier de fonds et répartis progressivement sur trois ans.

Le système de rémunération a été contrôlé conformément aux exigences réglementaires en vigueur pour l'exercice 2023 par le comité de rémunération. En résumé, il a pu être constaté que le système de rémunération de l'exercice 2023 était conçu de manière appropriée et répondait aux exigences réglementaires.

Les modifications suivantes ont été apportées à la politique de rémunération 2023 depuis la politique de rémunération 2022 :

• Adaptation de la composition du comité

1. Directive 2009/384/CE, section 8 c) et d) :

informations sur les critères utilisés pour mesurer les performances et la prise en compte du risque, ainsi que sur les critères de performance ouvrant droit à l'attribution d'actions, d'options ou de composantes variables de la rémunération.

2. Art. 101, par. 4, N° 3 du code allemand des investissements (KAGB) et art. 107, par. 4 du règlement délégué complétant la directive AIFM

Description de la manière dont ont été calculés les rémunérations et, le cas échéant, les autres avantages

Note d'intention : art. 101 par. 4 n° 4 du code allemand des investissements en relation avec l'art. 14 ter, par. 1, lettres c) et d) de la directive OPCVM.

Résultats de la révision annuelle de la politique de rémunération Note aux responsables : article 101, par. 4, point 5 KAGB

Informations sur les modifications substantielles apportées à la politique de rémunération définie

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier paragraphe, du règlement (UE) 2020/852

Nom du produit :
La Française Systematic Global Listed Real Estate

Identifiant d'identité juridique :
5299008F5PESWI4UG897

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires de ces investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** :%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** :___%

●○ ☒ **Non**

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales/sociales** et bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait _____% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Au cours de la période de référence, les actifs du fonds ont été consacrés à des investissements qui respectent systématiquement des critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance (critères ESG). Dans ce contexte, les questions relatives, par exemple, à l'environnement et à la protection du climat, aux droits de l'homme, à la sécurité et à la santé, au reporting ainsi qu'à la lutte contre la corruption et les actes de corruption ont été prises en compte. L'utilisation d'un facteur ESG a permis d'attribuer une note élevée aux investissements sélectionnés, qui présentaient de bons indicateurs selon des critères environnementaux (E), sociaux (S) et de bonne gouvernance (G).
Tout d'abord, l'univers d'investissement possible pour le Groupe La Française a été limité par une politique d'exclusion applicable à tous les produits et basée principalement sur des critères ESG mais aussi sur d'autres principes.
Aucune valeur de référence n'a été déterminée pour établir si et dans quelle mesure le fonds d'investissement est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

Les critères d'exclusion minimaux suivants liés à la durabilité ont été appliqués aux investissements directs conformément à la politique d'exclusion du Groupe La Française :

Tabac	
Production	Max. 5 % du chiffre d'affaires
Services, distribution	Max. 25 % du chiffre d'affaires
Charbon	
Sociétés minières	Max. 20 % du chiffre d'affaires
Entreprises de fourniture d'électricité	Max. 20 % du chiffre d'affaires ou de la production d'énergie
Expansion	0 plan d'ouverture de nouvelles mines de charbon ou de nouvelles centrales à charbon
Sortie	Sortie totale d'ici 2030 (OCDE) ou 2020 (pays émergents)
Énergies fossiles non conventionnelles[1]	
Toutes les 6 catégories confondues	Max. 33 % du chiffre d'affaires
Tar Sands - sables bitumineux	Max. 20 % de la production
Expansion	0 expansion en 2025
Armes controversées	
Mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes biologiques et chimiques, phosphore blanc, uranium appauvri	sur la base de conventions internationales telles que la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel et la Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions
Exclusions de pays	
Entreprises établies dans des pays figurant sur la liste noire et la liste rouge des pays sensibles et nécessitant, au cas par cas, une autorisation. Ces listes sont établies au regard des sanctions internationales et de leurs répercussions en matière de terrorisme et de corruption.	

[1] 1. - Gaz de schiste ou gaz de houille
2. - Schiste bitumineux et huile de schiste (Shale Oil) ; gaz de schiste et huile de schiste (Shale Gas) ;
3 - Pétrole issu des sables bitumineux (Oil Sand) ;
4 - Extra Heavy Oil (pétrole extra-lourd) ;
5 - Pétrole et gaz offshore ultra profond ; et
6 - Gisements de pétrole et de gaz fossiles en Arctique.

Dans l'univers d'investissement réduit par l'application des critères d'exclusion, les meilleures 80 % des entreprises ont été sélectionnées sur la base de leur score ESG. Les gestionnaires de portefeuille de La Française Systematic Asset Management GmbH ont sélectionné au moins 45 actions. L'accent est mis sur la sélection des différents titres. Celle-ci a été effectuée selon un système de points purement systématique et sans pronostic, sur la base de classements, en tenant compte également de critères de durabilité et de bonne gouvernance d'entreprise. Le processus de sélection est régulièrement réexaminé.
Les Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies sont également respectés.
Le fonds d'investissement a également tenu compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. D'autres explications figurent dans la section « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? ».

- ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Dans l'ensemble, tous les indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance ont bien évolué au cours de la période de référence. Comme les facteurs de durabilité utilisés pour évaluer chaque investissement varient, nous ne pouvons pas donner de score global. Tous les critères d'exclusion contraignants pour le fonds d'investissement ont été respectés au cours de la période de référence.

- ***… et par rapport aux périodes précédentes ?***

Allocation des actifs au cours de la période sous revue	**Échéance 31/12/2024**	**Échéance 31/12/2023**
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	99,51 %	99,29 %
#2 Autres	0,49 %	0,71 %

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

Le produit financier a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales, mais n'a pas visé d'investissements durables au sens des définitions de l'article 2, point 17, du règlement sur la publication d'informations.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le produit financier a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales, mais n'a pas visé d'investissements durables au sens de l'article 2, point 17, du règlement sur la publication d'informations.

Comment les indicateurs concernant les principales incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

N/A

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

N/A

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe de « prévention des atteintes significatives » ne s'applique qu'aux investissements sous-jacents au produit financier qui respectent les critères de l'Union en matière d'activités économiques écologiquement durables. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'Union relatifs aux activités économiques écologiquement durables.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

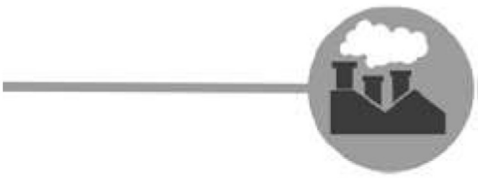

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Grâce à l'application stricte des critères d'exclusion et à la prise en compte de l'évaluation des PAI, le fonds d'investissement tient compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément aux indicateurs de durabilité obligatoires visés à l'annexe 1, tableau 1, du règlement (UE) 2022/1288 (indicateurs PAI obligatoires).

En outre, le fonds d'investissement tient compte d'un indicateur facultatif conformément à l'annexe 1, tableau 2, point 14, et à l'annexe 1, tableau 3, point 16, du règlement (UE) 2022/1288 (indicateurs PAI facultatifs).

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La détermination des 15 principaux investissements se fait à quatre dates de référence par an (31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre), avec à chaque fois la valeur moyenne de l'investissement principal.

La liste comprend les investissements qui ont constitué la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

01/01/2024 - 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	En % des actifs	Pays
IRON MOUNTAIN	Immobilier et construction de logements	2,13 %	États-Unis
Tanger Factory Outlet Center	Immobilier et construction de logements	2,11 %	États-Unis
Simon Property Group Inc	Immobilier et construction de logements	2,10 %	États-Unis
Brixmor Property Group Inc	Immobilier et construction de logements	2,09 %	États-Unis
Avalonbay Communities Inc	Immobilier et construction de logements	2,08 %	États-Unis
Essex Property	Immobilier et construction de logements	2,06 %	États-Unis
OMEGA HEALTHCARE IN VESTORS (USD)	Immobilier et construction de logements	2,05 %	États-Unis
Sunstone Hotel Investors Inc	Immobilier et construction de logements	2,04 %	États-Unis
Caretrust Reit Inc	Immobilier et construction de logements	2,03 %	États-Unis
Federal Realty Invs Trust	Immobilier et construction de logements	2,02 %	États-Unis
Klepierre	Immobilier et construction de logements	2,01 %	France
Swiss Prime SITE-REG	Immobilier et construction de logements	2,01 %	Suisse
Regency Centers Corp	Immobilier et construction de logements	2,01 %	États-Unis
Daito Trust Construct Co Ltd	Immobilier et construction de logements	2,01 %	Japon
Ltc Properties Inc	Immobilier et construction de logements	2,00 %	États-Unis

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Les investissements liés à la durabilité sont tous les investissements qui contribuent à la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales de la stratégie d'investissement. À la date de clôture du rapport, la part des investissements liés à la durabilité était de 99,51 %.

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Le fonds est un fonds d'actions investissant à l'échelle mondiale et se concentrant sur des secteurs spécifiques. L'accent a été mis sur la sélection des titres individuels, notamment en fonction des caractéristiques environnementales ou sociales promues par la stratégie d'investissement.

Celle-ci a été effectuée selon un système de points purement systématique et sans pronostic, sur la base de classements, en tenant compte également de critères de durabilité et de bonne gouvernance d'entreprise. Ainsi, à la date de clôture du rapport, la proportion d'investissements liés à la durabilité était de 99,51 %. À la date de clôture du rapport, les autres investissements étaient constitués, au cours de la période de référence, de 0,49 % de liquidités destinées à la gestion de la trésorerie, de produits dérivés ou d'instruments financiers qui ne satisfont pas aux exigences de durabilité ou pour lesquels on ne dispose pas de données suffisantes pour évaluer leur présence. Toutefois, pour ces derniers, les exclusions obligatoires définies pour le fonds d'investissement ont été respectées.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Le fonds d'investissement investit essentiellement à 100 % dans le secteur économique « immobilier ».
D'autres informations générales à ce sujet peuvent également être consultées dans la section « Rapport d'activité ».

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Bien que la stratégie d'investissement du fonds ne vise pas à réaliser des investissements durables au sens du règlement sur la publication d'informations, la Commission européenne a clarifié la situation en ce qui concerne la conformité à la taxinomie de l'Union européenne, à condition, entre autres, que les caractéristiques environnementales soient promues.

Les quotas de taxinomie réels sont disponibles dans les graphiques ci-dessous.

- Dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

☐ Oui : ☐Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

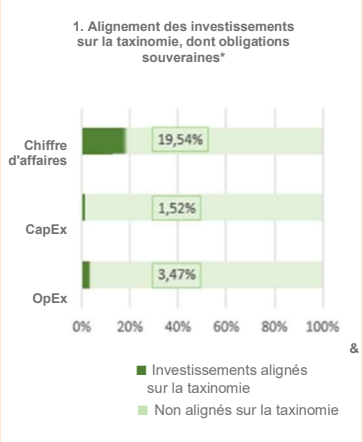

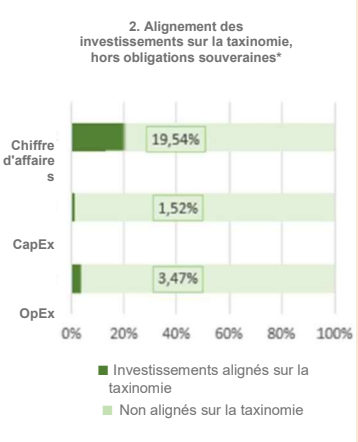

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.

- ***Quelle était la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***

La proportion des investissements dans les activités transitoires était de 1,48 %. La proportion des investissements dans les activités habilitantes était de 8,49 %.

- ***Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?***

Proportion des investissements alignés sur la taxinomie, dont obligations souveraines*, au cours de la période sous revue	**2024**	**2023**
Chiffre d'affaires	19,54 %	12,82 %
CapEx	1,52 %	1,44 %
OpEx	3,47 %	1,40 %

Proportion des investissements alignés sur la taxinomie, hors obligations souveraines*, au cours de la période sous revue	2024	2023
Chiffre d'affaires	19,54 %	12,82 %
CapEx	1,52 %	1,44 %
OpEx	3,47 %	1,40 %

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales, mais n'a pas visé d'investissements durables au sens des définitions de l'article 2, point 17, du règlement sur la publication d'informations.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le produit financier a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales, mais n'a pas visé d'investissements durables au sens des définitions de l'article 2, point 17, du règlement sur la publication d'informations.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Au cours de la période de référence, les autres investissements étaient constitués de liquidités destinées à la gestion de la trésorerie, de produits dérivés ou d'instruments financiers qui ne satisfont pas aux exigences de durabilité ou pour lesquels on ne dispose pas de données suffisantes pour évaluer leur présence. Toutefois, pour ces derniers, les exclusions obligatoires définies pour le fonds d'investissement ont été respectées.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

La société a défini des critères d'exclusion contraignants pour ce produit financier, sur la base de critères ESG. Cet examen a été intégré à la gestion interne indépendante des risques, qui supervise les exigences spécifiques découlant du processus d'investissement ESG au moyen de systèmes techniques appropriés. En outre, des listes positives/négatives sont régulièrement mises à la disposition des gestionnaires du portefeuille pour être prises en compte dans le processus d'investissement. Les listes sont mises en œuvre et surveillées (dans la mesure du possible) dans le système. Dans les cas où il n'est pas encore possible de garantir un contrôle systémique, un contrôle est assuré par les gestionnaires de portefeuille.
Les critères d'exclusion minimaux liés à la durabilité reposaient sur des informations transmises par un fournisseur de données externe et étaient codés dans le cadre de la conformité pré et post-trade. L'examen a été effectué au moins tous les six mois.
Un modèle de notation ESG a également été appliqué. Le fonds d'investissement a également tenu compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. D'autres explications figurent dans la section « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? ».

Les Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies sont également respectés.

Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice de référence n'a été déterminé pour établir si le fonds d'investissement est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

  N/A

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut. ?***

  N/A

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  N/A

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  N/A

Francfort-sur-le-Main, le 14 avril 2025

La Française Systematic Asset Management GmbH
La direction

OPINION DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À La Française Systematic Asset Management GmbH, Francfort-sur-le-Main

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit du rapport annuel du fonds commun de placement La Française Systematic Global Listed Real Estate – comprenant le rapport d'activité pour l'exercice allant du 01/01/2024 au 31/12/2024, l'état du patrimoine et l'état des actifs au 31/12/2024, le compte de résultat, le compte d'affectation, l'état du portefeuille pour l'exercice allant du 01/01/2024 au 31/12/2024, ainsi que l'aperçu comparatif des trois derniers exercices, l'état des opérations réalisées au cours de la période sous revue dans la mesure où elles ne font plus l'objet de l'état du patrimoine, ainsi que l'annexe.

Selon notre appréciation, sur la base des informations recueillies lors de l'audit, le rapport annuel ci-joint est conforme, sur tous les points essentiels, aux dispositions du code allemand des investissements (KAGB) et aux règlements européens applicables et permet, dans le respect de ces dispositions, de se faire une idée complète de la situation et de l'évolution réelles du fonds de placement.

Base pour l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre contrôle du rapport annuel conformément à l'article 102 du code allemand des investissements (KAGB) en respectant les principes allemands de contrôle régulier des comptes établis par l'Institut allemand der réviseurs d'entreprise (IDW). Notre responsabilité au titre de ces règles et principes est décrite plus en détail dans la section « Responsabilité de l'auditeur concernant l'audit du rapport annuel » de notre opinion. Nous sommes indépendants de La Française Systematic Asset Management GmbH, Francfort-sur-le-Main, conformément aux dispositions du droit commercial et professionnel allemand et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles allemandes conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sur le rapport annuel.

Responsabilité des représentants légaux et du conseil de surveillance pour le rapport annuel

Les représentants légaux de La Française Systematic Asset Management GmbH, Francfort-sur-le- Main, sont responsables de l'établissement du rapport annuel qui correspond aux prescriptions du code allemand des investissements et aux règlements européens y afférents dans tous les points essentiels et, à cet égard, du fait que le rapport annuel permet, en vertu de ces prescriptions, de se faire une image globale de la situation et de l'évolution réelles du fonds commun de placement. En outre, les représentants légaux sont responsables du contrôle interne qu'ils ont défini comme nécessaire, conformément à ces règles, pour permettre l'établissement d'un rapport annuel exempt d'inexactitudes significatives résultant d'actes délictueux (manipulation des comptes et atteinte aux intérêts pécuniaires) ou d'erreurs.

Lors de l'établissement du rapport annuel, les représentants légaux sont responsables de l'intégration dans le rapport des événements, décisions et facteurs susceptibles d'avoir une influence significative sur l'évolution future du fonds d'investissement. Cela signifie entre autres que les représentants légaux doivent, lors de l'établissement du rapport annuel, évaluer la poursuite des activités du fonds de placement par La Française Systematic Asset Management GmbH, Francfort-sur-le-Main, et qu'ils ont la responsabilité d'indiquer les faits en rapport avec la poursuite des activités du fonds de placement, dans la mesure où ils sont pertinents.

Le conseil de surveillance de La Française Systematic Asset Management GmbH, Francfort-sur-le-Main, est responsable de la surveillance du processus de comptabilité de La Française Systematic Asset Management GmbH, Francfort-sur-le-Main, pour l'établissement du rapport annuel du fonds de placement.

Responsabilité *de l'auditeur en matière d'audit du rapport annuel*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que le rapport annuel, dans son ensemble, ne comporte pas d'anomalies significatives résultant d'actes délictueux ou d'erreurs, et d'exprimer une opinion sur le rapport annuel.

Une assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément à l'article 102 du KAGB, dans le respect des principes allemands de l'audit en bonne et due forme établis par l'Institut allemand des réviseurs d'entreprise (IDW), détectera en permanence une présentation erronée importante. Les fausses déclarations peuvent résulter d'actes délictueux ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent, individuellement ou collectivement, les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ce rapport annuel.

Au cours de l'audit, nous faisons preuve de discernement et conservons une attitude critique. En outre,

- nous identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives, résultant d'actes délictueux ou d'erreurs, dans le rapport annuel, planifions et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque que des anomalies significatives résultant d'actes délictueux ne soient pas détectées est plus élevé que le risque qu'une anomalie significative résultant d'erreurs ne soit pas détectée, car les actes délictueux peuvent impliquer des collusions frauduleuses, des falsifications, des omissions intentionnelles, des déclarations trompeuses ou la mise en échec des contrôles internes ;

- nous acquérons une compréhension des contrôles internes pertinents pour l'audit du rapport annuel afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de La Française Systematic Asset Management GmbH, Francfort-sur-le-Main ;

- nous évaluons l'adéquation des méthodes comptables appliquées par les représentants légaux de La Française Systematic Asset Management GmbH, Francfort-sur-le-Main, pour l'établissement du rapport annuel, ainsi que le caractère représentatif des valeurs estimées et des informations y afférentes présentées par les représentants légaux ;

- nous tirons des conclusions sur la base des éléments probants recueillis, afin de déterminer s'il existe une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de jeter un doute important sur la poursuite de l'exploitation du fonds de placement. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre opinion, sur les informations correspondantes fournies dans le rapport annuel ou, si ces informations sont inappropriées, de modifier notre opinion. Nous formulons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis à la date de notre rapport. Des événements ou des circonstances futurs peuvent toutefois conduire à ce que le fonds de placement ne soit pas poursuivi ;

- nous évaluons la présentation, la structure et le contenu du rapport annuel, y compris les informations fournies, ainsi que la question de savoir si le rapport annuel présente les opérations et événements sous-jacents de telle sorte que le rapport annuel permette de se faire une idée complète de la situation et de l'évolution réelles du fonds de placement, dans le respect des dispositions du KAGB allemand et des règlements européens applicables.

Nous nous entretenons avec les responsables de la surveillance, entre autres, de l'étendue prévue et du calendrier de l'audit, ainsi que des constatations d'audit significatives, y compris des éventuelles lacunes significatives des contrôles internes que nous avons constatées au cours de notre audit.

Francfort-sur-le-Main, le 14 avril 2025

FF A Frankfurt Finance Audit GmbH
Société d'audit

Schliemann
Auditeur

INFORMATIONS RELATIVES À LA SOCIÉTÉ

La Française Systematic Asset Management GmbH

Neue Mainzer Str. 80 60311
60311 Francfort-sur-le-Main (Allemagne)
Tél.: +49 (0) 69 97 57 43 -0
Fax: +49 (0) 69 97 57 43 -81
info-am@la-francaise.com
www.la-francaise-systematic-am.com

Capitaux propres
5,0 millions € au 31/12/2024
Capital souscrit et versé
2,6 millions € au 31/12/202

Actionnaire

Groupe La Française
Paris

Directeurs

Berit Jauch,
20355 Hamburg

Dennis Jeske,
63128 Dietzenbach

Kay Scherf,
63110 Rodgau

Mark Wolter,
53925 Kall

Dépositaire

BNP Paribas S.A.
Succursale Allemagne
Senckenberganlage 19
60325 Francfort-sur-le-Main
Capitaux propres: 121.74 millions €
au 31.12.2023

Auditors

FFA Frankfurt Finance Audit GmbH
Société d'audit
Francfort-sur-le-Main (Allemagne)

Conseil d'administration

Isabelle Kintz
Relationship Management of Groupe La Française International Entities
Groupe La Française
Président

Paul Gurzal
Co-Head of Fixed income & Head
Quantitative Hub Groupe La Française, France
Vice-président

Dr. Sybille Hofmann
Membre indépendante du conseil d'administration

Membre de la fédération

BVI Bundesverband
Investment und Asset Management e.V.
Francfort-sur-le-Main (Allemagne)

La Française Systematic Asset Management GmbH
Neue Mainzer Str. 80
60311 Francfort-sur-le-Main (Allemagne)

Tél.: +49 (0) 69 97 57 43 -0
Fax: +49 (0) 69 97 57 43 -81
info-am@la-francaise.com
www.la-francaise-systematic-am.com